

DOSSIER D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Le Comité des Fêtes de Vieille-Brioude organise un vide-greniers le **14 juillet 2025**.
Nous vous invitons à remplir ce dossier d'inscription afin de réserver votre emplacement.

TARIFS & CONDITIONS

- **3€ les 3 mètres linéaires** (Paiement sur place)
- **Si voiture stationnée derrière l'emplacement : 6 mètres obligatoires**
- **Installation des exposants : à partir de 7h**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom & Prénom :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Téléphone :

E-mail :

Nombre de mètres souhaités : (3€ les 3 mètres)

Véhicule sur emplacement ? Oui Non
(Si oui, réservation de 6 mètres minimum obligatoire)

DOCUMENTS À JOINDRE

- **Photocopie d'une pièce d'identité**
- **Attestation sur l'honneur (ci-dessous) complétée et signée**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur :

- Ne pas être un professionnel de la vente.
- Vendre uniquement des objets personnels et usagés.
- Avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers et m'engage à le respecter.

Fait à, le/...../2025

Signature :

 **Retour du dossier complet avant le 10 juillet 2025 à l'adresse suivante :**

Comité des Fêtes de Vieille-Brioude

Place de la Croix des Prés

43100 Vieille-Brioude

 Tél : 06 33 56 77 64

 Mail : comitedesfetesvieillebrioude@gmail.com

Nous vous remercions pour votre participation et vous attendons nombreux !

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Organisé par le Comité des fêtes de Vieille-Brioude
Le 14 juillet 2025

Article 1 : Organisation

Le Comité des fêtes de Vieille-Brioude organise un vide-greniers le 14 juillet 2025, Place de la Croix des Prés. Cet événement est ouvert uniquement aux particuliers, sous réserve du respect des présentes règles.

Article 2 : Inscription

L'inscription est obligatoire et doit être effectuée avant le 10 juillet 2025. Les participants doivent fournir une pièce d'identité. Les inscriptions se font auprès des organisateurs par téléphone ou e-mail en complétant le dossier d'inscription.

Article 3 : Tarifs et Emplacement

- Le tarif est fixé à **3 euros pour 3 mètres**.
- Si un véhicule est stationné derrière l'emplacement, la réservation de **deux emplacements est obligatoire**.
- Chaque exposant devra respecter l'emplacement qui lui a été attribué.
- L'installation des stands est autorisée à partir de 7h00.

Article 4 : Objets Autorisés et Interdits

Sont autorisés à la vente : objets d'occasion, livres, vêtements, jouets, vaisselle, petits meubles, bibelots, outils, etc.

Sont interdits : armes, objets dangereux, denrées alimentaires (sauf dérogation expresse), contrefaçons, animaux vivants, substances illicites.

Article 5 : Sécurité et Responsabilité

- Chaque exposant est responsable de son stand et de ses objets.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.
- Il est interdit d'entraver la circulation des secours et des piétons.

Article 6 : Départ et Nettoyage

- Le vide-greniers se termine à **17h30**.
- Les stands doivent être démontés et l'espace nettoyé avant **18h30**.
- Tout dépôt sauvage entraînera des sanctions.

Article 7 : Annulation

En cas d'annulation pour raison météorologique ou autre force majeure, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 8 : Acceptation du Règlement

L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Vieille-Brioude, le 03/03/2025

Le Comité des fêtes de Vieille-Brioude